

#### CAROLE DELGA

SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Discours

Paris, le 5 juin 2015

# Discours à l'occasion de l'AG de l'APCMA - Mercredi 3 juin 2015 -

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Présidents.

Je vous remercie de votre invitation et de votre accueil chaleureux. Je suis très heureuse d'être parmi vous aujourd'hui à l'occasion de votre Assemblée Générale, parce que je sais que c'est un moment très important pour vous et parce qu'il me permet de vous témoigner tout mon soutien, tout le soutien du Gouvernement.

Ce soutien va d'ailleurs se concrétiser aujourd'hui par le grand honneur qui m'est fait d'être la Ministre qui signera, au nom de l'Etat, la convention d'objectifs et de performance (COP). Une convention qui lie nos destins dans un objectif partagé de coopération, au service de l'artisanat.

Cela me fait penser à une phrase que j'aime beaucoup d'un artiste autrichien : « Lorsqu'un seul homme rêve, ce n'est qu'un rêve. Mais si beaucoup d'hommes rêvent ensemble, c'est le début d'une nouvelle réalité ». Cette convention d'objectifs et de performance est le fruit de ce rêve collectif et elle est le levier permettant de le réaliser.

La coopération, que symbolise cette convention, c'est un état d'esprit que vous connaissez très bien, puisque vous travaillez en partenariat, en articulation avec l'Etat, au service du développement économique de notre pays.

La coopération, c'est le présent, c'est aussi l'avenir et c'est pourquoi elle doit être au cœur de la prospective de votre Assemblée Générale.

\*\*\*





# I. <u>La situation des CMA</u>

Je sais qu'il y a des préoccupations concernant la situation des Chambres de Métiers et de l'Artisanat. Au-delà des questions de financement – même si elles sont très importantes – nous partageons avec le réseau des CMA une conviction très forte : l'entreprise doit être le moteur du redressement économique de notre pays.

Vos missions sont capitales pour les entreprises du pays.

Votre rôle est essentiel pour mettre en œuvre les grandes décisions prises depuis 2012, au premier rang desquelles le CICE et le Pacte de responsabilité et de solidarité.

Oui, le Gouvernement a besoin des CMA!

Les efforts que nous demandons aux CMA sont absolument nécessaires, parce que tout le monde y contribue, que ce soit l'Etat, la sécurité sociale ou les collectivités territoriales. Oui, cet effort commun et collectif, c'est la condition de l'efficacité du redressement de nos finances publiques!

A travers ces efforts que nous demandons, le Gouvernement poursuit deux objectifs prioritaires et complémentaires : la réduction des déficits et la relance de l'activité.

Notre objectif est de permettre aux CMA, de participer à l'effort collectif, tout en poursuivant de manière efficace l'exercice de leurs missions.

C'est pourquoi, dans le cadre de la loi de finances pour 2015, nous avons tenu compte de la réalité et limité la baisse du plafond de la taxe.

Toutefois, j'ai pleinement conscience que ces efforts auront un impact sur le fonctionnement des chambres. Dans ce contexte renouvelé, il est donc indispensable pour les CMA de réfléchir à leur mode d'organisation du travail.

Cette exigence a d'ailleurs guidé les amendements de réforme du réseau que nous avons fait adopter - à l'unanimité - au Sénat, dans le cadre du Projet de Loi « Croissance et activité », porté par Emmanuel Macron. J'y reviendrai lorsque j'évoquerai plus avant cette réforme consulaire.

Alors, oui, je vous le redis, le Gouvernement partage le même objectif que les CMA : soutenir les entreprises de notre pays, pour relancer l'activité, l'investissement et l'embauche. Soutenir les entrepreneurs pour créer ou reprendre des entreprises et créer des emplois.





# II. <u>Nous sommes partenaires pour réussir ce même objectif et toutes les actions que</u> nous menons vont dans ce sens.

- 1) Tout d'abord, le CICE + Le Pacte de responsabilité.
- 2) Le dispositif du suramortissement fiscal :

Il est ouvert à toutes les entreprises, y compris les TPE et PME, quel que soit le secteur et porte sur les investissements d'outillage et de manutention.

Cela représente une baisse du coût de l'investissement de 13 %.

Ce dispositif peut par exemple servir à financer l'achat d'un four à pain par un boulanger. Cela est très concret et c'est bien ainsi que nous l'avons voulu.

#### 3) La reconnaissance des métiers

Nous sommes tous mobilisés pour valoriser vos métiers et faire reconnaître tout ce qu'ils représentent pour notre pays, tout ce qu'ils nous apportent.

#### L'artisanat est un supplément d'âme pour la France!

Aussi, avons-nous œuvré à l'indispensable reconnaissance des métiers artisanaux:

• Le nouveau statut d'artisan pour les fromagers.

C'était un engagement suite à la loi ACTPE et le décret est signé et entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet.

C'est une juste reconnaissance pour cette belle profession, qui veille à la qualité du produit, qui innove et qui transforme les fromages.

Pour disposer de ce nouveau statut d'artisan, le critère se situe dans la transformation du produit : affinage, soins spécifiques, préparation « faite maison ». C'est d'ailleurs ce qui caractérise tout l'artisanat.

#### • Le statut d'artisan-cuisinier :

Cela relève de la même logique de valorisation des savoir-faire de la transformation et de la création.

Il était inconcevable que cette profession qui porte haut les couleurs de la France à travers le monde ne dispose pas d'un statut lui permettant de valoriser ses savoir-faire.

Ce sera bientôt chose faite avec l'adoption de la loi pour la Croissance et l'Activité. Cette nouvelle reconnaissance est un signal fort que nous envoyons aux consommateurs et aux entreprises artisanales.





Cela s'inscrira pleinement dans l'authentique démarche de qualité que nous avons souhaité mettre en place et qui repose également sur le titre de maître-restaurateur (qui valorise l'ensemble d'un établissement) et la mention « fait maison » qui reconnaît un plat réalisé à partir de produits crus cuisinés sur place.

La loi ACTPE du 18 juin 2014 a constitué une avancée considérable pour les métiers de l'artisanat. Elle a permis de clarifier la qualité d'artisan, de renforcer le contrôle des qualifications et a reconnu les métiers d'art.

## 4) Soutenir les entreprises

La loi ACTPE encourage également le développement des entreprises, en simplifiant et en harmonisant les régimes de l'entreprise individuelle.

La loi ACTPE favorise l'implantation et la diversité commerciale et artisanale de proximité :

- rénovation du régime des baux commerciaux
- extension du bail dérogatoire de 2 à 3 ans pour aider les jeunes artisans à s'installer.
- rééquilibrage des relations entre les artisans locataires et les bailleurs
- contrats de revitalisation artisanale et commerciale pour donner plus de leviers aux élus et les CMA seront associés à leur réalisation

Je viens d'achever la réforme du FISAC pour en faire un outil incontournable de notre politique de soutien à l'économie de proximité : dispositif pérennisé (crédits portés à 17 millions d'euros), une plus grande efficacité et transparence (logique d'appel à projets au lieu d'une logique de guichet), lancement du 1<sup>er</sup> appel à projets dans les semaines qui viennent, à la suite de la publication du décret le 17 mai dernier.

Sur tous ces chantiers, nous nous sommes mobilisés pleinement pour concevoir des dispositifs qui soient réellement efficaces sur le terrain et qui puissent répondre à vos attentes.

Si le temps a parfois pu vous (nous) paraître trop long, j'ai bon espoir que ces nouveaux dispositifs, qui sont déjà d'application ou qui le seront très prochainement, contribueront à améliorer réellement et durablement la situation des artisans.

#### 5) Apprentissage

« Tu me dis, j'oublie. Tu m'enseignes, je me souviens. Tu m'impliques, j'apprends ». Cette phrase a été écrite par Benjamin Franklin et je l'aime beaucoup parce qu'elle définit parfaitement l'apprentissage. C'est une formation dans laquelle chacun s'engage, chacun s'implique, chacun se dépasse pour apprendre. Le Président de la République a pris des mesures concrètes dont certaines sont d'ores et déjà en vigueur. C'est son engagement pour la jeunesse, pour former les futures générations et les aider à s'insérer dans la vie professionnelle.





- Dispositif « coût zéro » pour les apprentis mineurs dans les PME de moins de 11 salariés, à partir de la rentrée 2015. Le salaire sera pris en charge par l'Etat. Cette aide devrait concerner 70.000 jeunes.
- Extension de la prime d'activité aux étudiants salariés et aux apprentis pour leur permettre d'obtenir une rémunération au moins équivalente à 0,8 Smic, soit environ 900 euros nets mensuels. Environ 80.000 apprentis devraient être concernés.
- <u>primes</u> pour les entreprises qui embauchent des apprentis
- <u>aides financières</u> de fonds européens et du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) pour les apprentis en difficulté, notamment pour leur logement.
- Je tiens aussi à rappeler que l'apprentissage est désormais pris en compte pour la validation des droits à la retraite (décret 17 décembre 2014).

Comme le rappelle fort justement la convention d'objectifs que nous allons signer, les CMA sont l'un des principaux acteurs de la formation.

Le développement de l'apprentissage, qui permet d'insérer les jeunes dans l'entreprise, est une priorité partagée entre les CMA et l'Etat.

A ce titre, je pense que la valeur ajoutée des chambres consulaires dans la gestion des contrats d'apprentissage n'est plus à démontrer. Dématérialiser l'enregistrement de ces contrats permettra à tous de libérer du temps pour approfondir le conseil, l'accompagnement. C'est en ce sens que nous allons travailler, ensemble, à mettre en œuvre cette orientation pour qu'elle ait le plus de sens possible, la plus forte valeur ajoutée pour nos jeunes, nos entreprises notamment les TPE artisanales. J'y attache, et vous le savez, une attention particulière, et je porterai ce message dans le cadre des travaux parlementaires entourant les débats suscités par le projet de loi « Dialogue social » porté par François Rebsamen.

#### 6) La transmission

Là encore, les CMA sont un acteur de premier ordre de la transmission d'entreprises.

- BpiFrance accompagne la transmission des TPE/PME par la garantie bancaire (prêts allant jusqu'à 3 millions d'euros et d'une durée comprise entre 2 et 7 ans).
- Loi ESS: DIP, droit à la formation et SCOP d'amorçage. Et nous irons plus loin, vous le verrez bientôt, notamment quand Fanny Dombre-Coste aura rendu au Premier Ministre son rapport sur le sujet. Ce n'est pas un hasard si ce rapport a été confié à celle qui est le seul artisan de l'hémicycle!





# 7) Le financement

Vous avez été, vous, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, précurseurs sur la thématique fondamentale du Financement des entreprises, en créant votre propre société de garantie de crédit : la SIAGI. Il ne me semble pas que les autres organismes consulaires bénéficient d'une telle structure !

La grande force de la Siagi, la qualité de son modèle est à la fois sa connaissance approfondie de l'ensemble de l'environnement bancaire et financier des TPE, mais aussi des attentes, des besoins et des modèles économiques des entreprises qu'elle contribue à soutenir :

- En témoigne le dispositif de pré-garantie déployé depuis 2012 pour accompagner très en amont les chefs d'entreprises dans le montage de leur plan de financement,
- En témoigne également la création de l'offre de garantie Relais que j'ai eu le plaisir de promouvoir dans le Loiret en janvier dernier, pour soutenir la trésorerie des entreprises et faciliter la transmission des entreprises,
- En témoignent enfin les accords avec la plateforme de crowdfunding Lendopolis pour compléter les financements bancaires : des accords innovants que j'ai paraphés lors du Salon des Entrepreneurs de Paris.

Vous avez un bel outil à votre disposition, je ne doute pas que vous en fassiez le meilleur usage !

#### 8) La simplification

- **le Gouvernement a étendu depuis le 1** er janvier 2015, l'utilisation d'un « chèque emploi ». Il était réservé jusqu'à présent aux entreprises de moins de 10 salariés ; celles de moins de 20 salariés pourront désormais en bénéficier. Ce chèque permet de réaliser en ligne la déclaration préalable d'embauche, les déclarations sociales et les règlements via un document unique.
- allègements des obligations comptables pour 1 million de TPE et 40.000 PME, soit 97% des sociétés commerciales en France. 1 million de micro-entreprises de moins de 10 salariés n'ont par exemple plus à établir l'annexe aux comptes annuels et peuvent décider de ne plus publier leurs comptes. Autre exemple, les petites entreprises de moins de 50 salariés peuvent établir des états simplifiés : seuls le bilan et le compte de résultat simplifiés sont exigés, et ils doivent être remis au greffe du tribunal de commerce.
- Des mesures de simplification pour les entreprises dans leur relation aux URSSAF. Nous avons fait le choix de clarifier et d'harmoniser les pratiques des contrôles administratifs sur les entreprises. Le rescrit social sera donc étendu et rendu plus accessible (questions relatives aux cotisations, contributions sociales, avocats et experts comptables pourront en faire la demande, ouvert aux organisations professionnelles...)





#### III. La réforme consulaire

Le Gouvernement est parfaitement conscient des efforts réalisés par le réseau depuis la réforme de 2010.

Mais il est nécessaire d'aller plus loin.

En effet, le statu-quo en matière d'organisation du réseau consulaire n'est pas possible, nous devons progresser sur la voie de la régionalisation, à l'image de la réforme territoriale en cours.

Une attention particulière doit également être prêtée à la situation des CMA des territoires ruraux et des territoires en difficulté. C'est pourquoi nous ne souhaitons pas imposer un seul schéma d'organisation régionale. Les territoires sont pluriels, les organisations doivent donc l'être aussi.

- Sur la méthode : j'ai été attentive à ce que la réforme soit menée en concertation étroite avec le réseau ;
- A ce titre, les orientations adoptées par votre AG de décembre dernier, vont dans le bon sens et sont conformes aux orientations négociées avec mon cabinet et mes services :
- Ces orientations prennent en compte le besoin de proximité des territoires, tout en permettant une rationalisation du réseau;

Comme je le disais en introduction, nous avons fait adopter - à l'unanimité - au Sénat dans le cadre du Projet de loi « Croissance et activité » porté par Emmanuel Macron, des amendements qui traduisent les orientations souhaitées par le réseau.

Ainsi, cette réforme favorise la réduction du nombre d'établissements, les économies d'échelle et les mutualisations, tout en respectant le libre choix des élus consulaires et en maintenant des services de proximité adaptés aux entreprises. J'y suis particulièrement attachée.

### IV. Signature de la Convention d'Objectifs et de Performance Etat/CMA

Oui, nous sommes des partenaires, nous formons une équipe, Etat et CMA, au service du redressement de notre pays. Cette coopération n'est pas juste un mot : cette coopération est très concrète et c'est pourquoi je suis très honorée d'être présente aujourd'hui pour signer notre convention, une convention qui était en projet depuis 2011. Cette signature est la preuve de notre engagement réciproque, de notre partenariat.

Cette convention rappelle la vocation économique des CMA, elle rappelle que les CMA représentent les entreprises et qu'elles sont leurs partenaires.

Cette convention reconnaît la valeur ajoutée des CMA au service des entreprises.

Cette convention rappelle que les CMA assurent une mission de service public et d'intérêt général.

Cette convention prévoit que les CMA s'engagent sur la voie de l'amélioration de la performance.





# Cette convention signée aujourd'hui, c'est aussi la préparation de l'avenir!

Oui, l'avenir, il faut l'anticiper, le construire. Comme disait Georges Bernanos, l'avenir, on ne l'attend pas comme on attend un train, l'avenir, il se façonne, il se fait, il se veut !

Alors, il faut promouvoir l'entrepreneuriat et l'esprit d'entreprendre prioritairement auprès des jeunes.

Il faut promouvoir, auprès des entreprises, l'essaimage et les nouveaux modes de collaboration avec les startups.

Il faut simplifier la vie des entreprises et les sensibiliser à la transition énergétique! Et nous y arriverons, parce que nous coopérerons ensemble!

Voilà quelques-uns des objectifs prioritaires de votre réseau pour réussir sa mission au service des entreprises.

\*\*\*

Oui, Mesdames et Messieurs les Présidents, vous qui faites partie du réseau consulaire de notre pays, vous êtes le service public de proximité auprès des entreprises françaises.

Vous êtes des accompagnateurs qui participent à la réussite des politiques publiques.

Nos territoires sont des écrins et vous aidez les entreprises à briller comme des bijoux !

Vous concourez à la modernisation de l'action publique, en aidant de mieux en mieux les entreprises et en participant à la maîtrise de la dépense publique.

Vous êtes les artisans de demain et nous avons besoin de votre mobilisation, de votre coopération, de votre détermination.

Cette convention, c'est l'approfondissement de notre relation, de notre collaboration.

Oui, Mesdames et Messieurs, nous sommes une équipe, au service de notre pays et de nos entreprises!

<u>Contacts presse cabinet de Carole DELGA</u>: Sophie DULIBEAU et Anthony PORCHERON 01 53 18 44 13 - sec.secacess-presse@cabinets.finances.gouv.fr

